

# LA MANIPULATION DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES PAR LES PARTIS POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1991 A 2011

KONATE Moussa

*Institut d'histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAA)/Université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan*

*\*Auteur correspondant : -*

*Konatemoussa1970@gmail.com*

---

## RESUME :

*L'année 1991 fut marquée en Côte d'Ivoire par l'influence des associations islamiques. Très tôt, elles devinrent le champ de prédilection des hommes politiques, qui pour leurs intérêts partisans en firent des cercles de soutien. Après la mort du père fondateur de la république de Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny, son successeur Henri Konan Bédié encouragea cette instrumentalisation. Ces associations furent souvent l'objet de manipulation pour des fins politiques. C'était une stratégie pour certains partis politiques de consolider leurs pouvoirs et une tactique pour d'autres afin de conquérir le pouvoir d'Etat.*

*Le rapprochement des associations islamiques avec des partis politiques depuis le retour du multipartisme en Côte d'Ivoire en 1990, se manifesta avec les différents régimes qui se succédèrent, du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) 1993 -1999 en passant par le Front Populaire Ivoirien (FPI) 2000-2010, au Rassemblement. Des Républicains de Côte d'Ivoire (RDR) en tant que parti au pouvoir depuis 2011. Cet article vient montrer les rapports entre les parties politiques et certaines associations islamiques en Côte d'Ivoire.*

**MOTS CLES :** *Manipulation, Association islamique, Côte d'Ivoire, Parti politique, conflit.*

## ISLAMIC ASSOCIATIONS MANIPULATED BY POLITICAL PARTIES IN IVORY COAST FROM 1991 TO 2011

### ABSTRACT :

*The year 1991 was marked in Côte d'Ivoire by the influence of Islamic associations. Very early on, they became the favorite field of politicians, who for their partisan interests made them circles of support. After the death of the founding father of the Republic of Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny, his successor Henri Konan Bédié encouraged this instrumentalization of Islamic associations. These associations were often manipulated for political purposes. It was a strategy for some political parties to consolidate their powers and a tactic for others to conquer state power.*

*The rapprochement of Islamic associations with political parties since the return to the multiparty system in Côte d'Ivoire in 1990, was manifested with the various regimes that succeeded one another, from the Democratic Party of Côte d'Ivoire (PDCI) 1993 -1999 through the Ivorian Popular Front (FPI) 2000-2010, at the Rally. Republicans of Côte d'Ivoire (RDR) as the ruling party since 2011.*

*This article shows certain aspects of the relationship between political parties and certain Islamic associations in Côte d'Ivoire.*

**KEYWORDS :** *Manipulation, Islamic Association, Côte d'Ivoire, Political party, conflict.*

## INTRODUCTION

Une association est un regroupement de deux ou plusieurs personnes afin de mettre en commun leur bien, leur action et leur intelligence au profit de la communauté et de l'humanité pour un but non lucratif (régie A, 1960 : N° 60-315 : 1111-12). Cette définition correspond aux caractéristiques de toutes les associations bénévoles.<sup>1</sup> Les associations islamiques en Côte d'Ivoire ont une spécificité, car elles jouent un double rôle : civique et syndical. De la même manière qu'elles œuvrent pour l'encadrement et les actions caritatives elles revendiquent aussi les droits de la communauté musulmane. Cette spécificité est favorisée par le climat sociopolitique en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 2010, période durant laquelle la Côte d'Ivoire fut gouvernée par des dirigeants de confession chrétienne. Cette situation parut favorable au christianisme, surtout le catholicisme selon l'appréciation de la communauté musulmane. C'est alors qu'une conscience d'auto-organisation naquit chez les musulmans. Ils s'organisèrent en structures ou en associations pour constituer une force commune permettant de mener des actions sociales, religieuses et même syndicales. C'est ce qui leur a permis d'entreprendre des démarches pour des doléances ou des revendications au profit de leur communauté. C'est ainsi que naquit l'idée de création des associations. En 1954 une association vit le jour ; il s'agit de l'Union Culturelle Musulmane (UCM-CI). Cette association fut créée pour unir la communauté musulmane afin de pouvoir mener des actions communes pour le bien-être de la communauté musulmane et d'éviter le tribalisme religieux car chaque communauté s'organisait sur la base ethnique. Les activités de UCM-CI furent menées par des élites bien déterminées, tels que Aboubar Sako, Tidjani Ba, Mohamed Lamine Camara etc., mais ses activités se limitèrent au niveau d'Abidjan. Son objectif général était l'unification de tous les musulmans, le renforcement de la fraternité islamique et de la coopération entre les musulmans de tout bord et tendance, afin de faciliter l'échange culturel et la coordination des œuvres et les activités islamiques sur le plan national et international (UCMCI).

C'est à partir de 1993 que la multiplication des associations islamiques commence selon les besoins et selon les circonstances avec des objectifs généraux communs, mais par des méthodes différentes afin de combler les domaines vides sur le plan associatif dans la société. Ainsi donc plusieurs associations ont vu le jour. Le climat sociopolitique a favorisé la multiplicité des associations islamiques en Côte d'Ivoire.

Les associations islamiques entant que mouvement religieux et caritatif, quel sera leur place dans les questions politiques dans un pays laïc comme la Côte d'Ivoire ? quels doivent être le rôle des associations islamiques à l'égard des dirigeants politiques notamment en période des conflits et des crises sociopolitiques ?

Cette étude prend en compte le début du bouleversement politique en Côte d'Ivoire. Ceci commence avec la nomination d'un Premier Ministre de confession musulmane comme Chef du Gouvernement en 1990 car n'a jamais eu d'antécédant dans l'histoire de Côte d'Ivoire. Dans une période où il était déconseillé d'avoir quelqu'un qui a un surnom *d'Al hadj*<sup>2</sup> dans le gouvernement. Cette période coïncida avec la création d'une association à caractère fédératif en 1992, ceci a appelé l'attention des politiciens vers les associations islamiques en tant que force populaire qui méritait d'être contrôlée et manipulée. Cette manipulation commence à prendre l'ampleur dans les années 1993 avec la prise du pouvoir par Henri Konan Bédié ; ceci continua jusqu'au 19 septembre 2002 avec une tentative de coup d'Etat qui aboutit à la création d'une rébellion qui scinda le pays en deux zones, une zone sous contrôle de l'Etat légitime et une autre sous le contrôle de force nouvelle, cette situation a duré près de 8 ans (Diaby. M, et al, 2012, 7). Ajouter à cela, une crise postélectorale qui prendra fin en 2011. Ces temps forts, nous éclaireront sur la situation des associations islamiques, leurs rôles et leur implication dans les affaires sociopolitiques ivoiriennes.

L'objectif de cette communication est de dénoncer la stratégie des partis politiques qui consiste à se servir des mouvements religieux pour mieux les contrôler et les utiliser pour atteindre leurs objectifs, notamment en période d'élection ou de guerre. Cette manipulation politique entraîna des associations islamiques dans les jeux politiques en Côte d'Ivoire soit de façon volontaire, soit de façon involontaire.

L'intérêt de notre communication est d'indiquer le rapport entre les associations islamiques et l'autorité politique en Côte d'Ivoire et de signifier leur influence dans la crise ivoirienne. En effet, notre analyse sera articulée autour de deux grands axes majeurs :

- 1- Les associations islamiques et les autorités politiques
- 2- L'impact des associations islamiques dans la crise politique en Côte d'Ivoire

Le premier axe donnera un éclairage sur les rapports évolutifs des associations islamiques avec les autorités politiques. Le deuxième ressortira l'impact des de ces associations dans l'amortissement de la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire.

---

<sup>1</sup> - L'association est définie entant qu'une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que lucratif. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

<sup>2</sup> - c'est à dire quelqu'un qui a effectué le hadj le pèlerinage à la Mecque

La méthodologie utilisée constitue le rassemblement des informations dispersées dans les différentes sources et ouvrage puis les analyser.

## I. LES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES ET LES AUTORITES POLITIQUES

### 1. Rapport entre les associations islamiques et le pouvoir politique en Côte d'Ivoire

Les associations islamiques en Côte d'Ivoire étaient considérées par les autorités politiques comme des mouvements de propagation de l'Islam en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance jusqu'aux années 1990. Le père de l'indépendance, étant un catholique engagé, avait une ambition personnelle qui ne favorisait pas l'équilibre religieux. Mais il avait su jouer sa carte sur la scène politique durant sa période de gouvernance sans afficher une opposition, de manière claire, aux autres confessions religieuses. Il mettait la pression sur les dirigeants des associations phares à cette époque, comme ce fut pour le cas de Moussa Comara, Président du Conseil Supérieur Islamique (CSI). Il fut l'objet d'harcèlement par le gouvernement ivoirien, jusqu'à l'obliger à démissionner en 1985 de la tête du CSI, (Miran. M, 2001 :289) sur la base des accusations suivantes :

- 1- Avoir reçu une importante somme d'argent des pays du Golf, notamment de l'Arabie Saoudite et du Koweït lors de son pèlerinage en 1984 ;
- 2- Avoir tenu une réunion avec des missionnaires libyens. (Miran. M, 2001 :289)

Le même scénario se répéta en 1992 à l'occasion de la création du Conseil National Islamique (CNI). La première tentative de création de cette association avorta, car empêchée par les autorités, sans donner aucune justification. Manifestement, le politique n'encourageait pas une telle association fédérative. La création du CNI peut donc être considérée comme le début de la renaissance des associations islamiques en Côte d'Ivoire. Le CNI a été fondé pour être la structure fédérative des différentes communautés et associations islamiques du pays. Il se donnait comme rôle de : « donner le point de vue des musulmans aux hommes politiques sur les questions qui peuvent mener la vie des citoyens en danger grave » tel que la question des ivoiriens de second classe qui sous-entendu de la politique « ivoirité » initiée par le Président Henri Konan Bédié et l'inégalité entre les confessions religieuses. (CNI-COSY, 1996 :13). Ce sont des questions qui mettent en mal la souveraineté d'une nation.

La renaissance du CNI coïncida avec l'affaiblissement du régime de Félix Houphouët-Boigny par ses adversaires politiques, notamment le FPI de Laurent Gbagbo. L'instauration du multipartisme en 1990 fut à la base de cet affaiblissement, après 30 ans d'autocratie. Le mouvement actif des associations islamiques commença à partir de 1992, à la faveur de la création du Conseil National Islamique (CNI) par la communauté musulmane en vue de revaloriser les institutions et les cultures islamiques en Côte d'Ivoire.

Dès lors, les hommes politiques commencèrent à accorder un intérêt particulier aux associations islamiques. Le nombre croissant des associations islamiques facilita l'élargissement du champ de leur manipulation. Car le politique peut profiter des personnes ambitieuses pour leur donner le moyen afin de militer dans les champs associatifs et créer une opposition au sein de la communauté, cela définira le rapport entre les associations islamiques et les autorités politiques. La multiplication des associations islamiques peut être aussi un facteur de force et de mobilisation selon leur rapport les uns aux autres.

Pendant la gouvernance du Président Henri Konan Bédié (1993-1999), la nature des rapports avait changé car sa politique était basée sur la stratification des ivoiriens : une catégorie dite « ivoiriens multiséculaires » qui avaient le droit d'être au pouvoir et une autre catégorie dite « Ivoiriens de circonstance » qui devaient être gouvernés. (Diaby. M et al, 2012 :23) selon le concept de « l'ivoirité »<sup>3</sup>. Cette vision politique fut dénoncée par plusieurs associations islamiques tant que force de mobilisation et de sensibilisation de la société civile, elles devraient attirer l'attention de la classe politique face au danger que cela pouvait occasionner tels que le CNI qui était l'émanation de toutes les associations islamiques de Côte d'Ivoire. A cet effet, Boikary Fofana, déclara ceci « le sentiment d'hostilité et de haine a commencé à croître dans la collaboration et dans tous les niveaux de la vie sociale depuis 1993 ». (Patriote, 2002, n°270 :3), date à laquelle Henri Konan Bédié prit le pouvoir.

Durant le règne de Robert Gueï (1999-2000) la tension augmenta, car les agressions contre les ressortissants du Nord devinrent flagrantes de telle sorte que Boikary Fofana, lui précisa « qu'il doit savoir que quand un nordiste sort avec sa carte nationale d'identité, il ne peut être sûr s'il reviendra avec » ». Patriote, 2002, n°270 :3). A partir de 1993, le CNI, le Conseil des Imams (COSIM), ainsi que toutes les autres associations islamiques, dénonçaient catégoriquement les autorités politiques, pour les torts causés à leurs fidèles. C'est ainsi que, Boikary Fofana, avait rappelé à Robert Gueï que : "La plupart des victimes de la violence sont des ressortissants du Nord » (Patriote, 2002, n°270 :2). La violence fut la marque distinguée dans les derniers moments de règne de Robert Gueï, qui avait violé la sainteté des mosquées, par des fouilles et la pénétration de force de l'ordre sans condition, sur la base des accusations qu'elles servaient de lieux de cache d'armes, et que les musulmans préparaient un complot pour déstabiliser la patrie » (Patriote, 2000, n°443 :3).

Sous le régime de Laurent Gbagbo (2000-2010), les exactions prirent de l'ampleur, car les tracasseries et les violences contre une partie de la population étaient excessives. Le charnier de Yopougon (Abidjan) découvert le 26 octobre 2000, en fut une parfaite illustration ; la majorité des victimes étaient originaires du Nord (www.fidh.2006/26/10). Cette

<sup>3</sup> - l'ivoirité selon le concept de ses auteurs est une mesure de garantir les droits aux ayants droit comme dans tous les pays au monde, mais dans sa pratique elle fut l'objet de discrimination soit par la mauvaise foi ou par exprès.

attitude eut comme inconvénient la détérioration des rapports entre les associations musulmanes et le pouvoir en place. La stigmatisation de certaines ethnies fut une des causes évoquées par un groupe de militaires pour justifier la tentative de coup d'état qui se mua en rébellion contre le pouvoir de Laurent Gbagbo, causant la partition du pays en deux. (Jeune Afrique, 1996, n°1996, 15-21/09 :18).

Sous le régime d'Alassane Ouattara à partir de 2011 les données ont changé. Les autorités politiques entretiennent des rapports de bonne intelligence avec les dignitaires religieux musulmans. Certaines discriminations dont était victime la communauté musulmane ont cessé. Le harcèlement contre les porteurs de boubou et leaders des associations phares ont été amorti, de même que les accusations fantaisistes. Toutefois, cela ne veut pas dire que toutes les revendications de la communauté musulmane ont été satisfaites.

## 1.2. L'implication des associations islamiques dans le jeu politique en Côte d'Ivoire de 1991 à 2010

Considéré comme le porte-voix de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire à cette époque, le CNI organisa un séminaire à Abidjan le 10 mars 1996 dont le thème était « Appel aux acteurs de la vie politique ». Ce séminaire recommanda la mise en place d'un comité de rédaction, chargé de rédiger les déclarations de la communauté musulmane, donnant ainsi leur position, sur tous les événements nationaux les concernant.

Par ailleurs, depuis la création du CNI, il n'a pas cessé à faire des recommandations fortes aux acteurs politiques influents à chaque fois que la situation oblige. C'était souvent des avertissements, comme fut le cas en 2005. Le Président du CNI, Idriss Koné, dénonça l'égoïsme de certains hommes politiques, et la caporalisation et l'instrumentalisation, par eux, des médias, des ethnies et les religions à des fins politiques. (Le jour, 2005, n°0517,22/04 :8) De même, Boikary Fofana décria le traitement injuste subi par certaines religions, qui n'avaient jamais reçues de subventions de l'Etat, alors que d'autres, comme la religion catholique, en percevaient régulièrement depuis l'indépendance. De plus, les écoles religieuses catholiques et autres confessions chrétiennes étaient rattachées au Ministère de l'Education Nationale, alors que les écoles islamiques étaient sous la tutelle du ministère de l'Intérieur<sup>4</sup>. Aussi, exhorta-t-il ses coreligionnaires à lutter pour leurs droits. (Le jour, 2005, n°2024,09/01 :2).

Les différentes déclarations et prises de positions des leaders religieux musulmans, positionna leur structure sur le plan national comme celle qui défend le mieux les intérêts de la communauté musulmane de Côte d'Ivoire vis-à-vis des différents régimes.

Sous le régime militaire du Général Robert Gueï, lorsque les forces de l'ordre violèrent la sacralisation des lieux de culte musulman, la tension monta d'un cran entre les musulmans et lui. Boikary Fofana appela son attention sur le fait que la position des musulmans n'avait pas varié depuis la création du CNI. Il s'engageait à prôner la paix et à réclamer la justice, l'unité et la solidarité (patriote, 2000, n° 343/08). L'imam Djiguiba Cissé ajouta que "Les accusations portées contre les musulmans par Robert Gueï sont sans fondement ; mais il veut les harceler et créer le danger pour leur attribuer l'extrémisme à la moindre réaction (Patriote, idem : 2). Dans la même circonstance Sékou Sylla<sup>5</sup> haussa le ton en rappelant « qu'en Côte d'Ivoire, la terre n'appartient pas à une ethnie plus qu'à d'autres ». (Patriote, 2000, n°295/30/06 :3).

La création du CNI facilita le repositionnement de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire ; il clarifia devant les autorités ses revendications et ses prises de positions.

Quant au Front de la Oumat Islamique, (FOI), cette association fut créée en 1995 et était dirigée par Bakary Cherif. Elle avait pour objectifs d'œuvrer pour l'unité des musulmans, de tisser une coordination entre les associations islamiques à travers l'organisation des activités communes, de coopérer avec les autorités du pays pour l'organisation des activités relatives à l'Islam (Cherif.B, 2005/06/04). Ce dernier semble-t-il tomba dans le piège de Laurent Gbagbo, Président de la République en accepta de collaborer avec lui. La communauté musulmane l'accusa de dévier des objectifs assignés aux associations islamiques en Côte d'Ivoire au profit de la politique quand il dit « il n'y a pas de raison de rentrer en conflit avec l'autorité politique quel que soit son agissement (Cherif. B, 2005/06/04) car selon lui, le pouvoir est un don de Dieu. » Et cela, en contradiction avec ses propos, avant la création de son association. En effet, Bakary Cherif justifia la création du FOI par le fait que, le CSI se penchait vers le PDCI et le CNI se tournait vers le RDR (Konaté .M 2009 :221-223).

En ce qui concerne, l'association dénommée « la Communauté Religieuse pour l'Appel à Allah « Al CORAN » créée en 1998 dirigée par Karim Fofana dit Harissou, elle avait pour objectifs : la propagation de l'Islam, la facilitation du voyage à la Mecque (pèlerinage), la sensibilisation de la communauté musulmane et l'établissement de liens cordiaux entre le Gouvernement et la communauté musulmane (Fofana.K, 2005/30/05). Mais, il afficha clairement son attachement au régime du Front Populaire Ivoirien, parti au pouvoir. En contrepartie, le régime lui offrait des billets d'avion pour effectuer le pèlerinage à la Mecque dans les années 2004-2005. (Fofana.K, 2005/30/05). Par conséquent, il régnait une discorde entre son association et les autres associations islamiques. Pourtant lui-même critiquait les autres associations islamiques d'avoir été des pions des différends régimes. Dans un entretien réalisé le 6 avril 2005.

## I. L'IMPACT DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES DANS LA CRISE SOCIOPOLITIQUE EN COTE D'IVOIRE DE 1999 À 2011

### 1. Prévention

<sup>4</sup> - Décret n° 66 du 31/03/1966, relatif à l'organisation de l'enseignement religieux dans les établissements scolaires.

<sup>5</sup> - C'est l'Imam de la riviera<sup>2</sup>, animateur de mission islamique à la RTI, membre du CNI et du COSIM.

La crise ivoirienne commença depuis 1999, avec le premier coup d'Etat en Côte d'Ivoire, perpétré contre le régime d'Henri Konan Bédié. Ce coup d'Etat pourrait être la résultante de sa politique de l'ivoirité. Les associations islamiques phares en qualité de force civile non négligeable dans la société ivoirienne et même active dans la défense d'intérêt de la communauté musulmane auprès des acteurs de la vie politique, ont pu jouer un rôle important pendant la crise pré et postélectorale en Côte d'Ivoire 2010-2011 sur plusieurs plans : la prévention en premier lieu et ensuite la médiation et la réconciliation.

Nous constatons que le porte-parole du CNI, Mamadou Dosso, n'a pas cessé de communiquer les directives précises de l'association aux représentants des partis politiques ; qui consiste à conseiller et à prévenir les crises, les crimes et la transgression des valeurs sociétales (Le réveil, 2005, n°1007/22/04 :2). C'est pourquoi le discours était identique lors du Forum pour la réconciliation nationale, initié par le Président Laurent Gbagbo afin de recueillir les problèmes qui étaient à la base de conflits puis trouver des solutions.

Dans le cadre de la prévention des crises, le CNI avait pour mission d'être le porte-parole de la communauté musulmane, organisa un séminaire à Abidjan le 10 mars 1996 dont le thème était « *l'appel aux acteurs de la vie politique* ». A cette occasion, le Conseil National Islamique lança un appel aux hommes politiques, les invitant à développer la culture de la concertation et de l'égalité, condition sine qua non pour assurer le bonheur du peuple ; et sur ce, s'établit le poids de leur responsabilité politique (CNI-COSY, 1996 :3).

### 1.1. Médiation et réconciliation

Les associations islamiques avaient pour rôle d'appeler à l'apaisement pendant la crise ivoirienne qui est survenue en 2002 avec un coup d'Etat manqué, qui s'était transformé en une rébellion armée ayant divisé le pays en deux : une partie, gouvernée par l'Etat légitime et l'autre partie, dirigée par les insurgés. Les interventions des associations musulmanes furent possibles à travers une association dénommée : Aumônerie Nationale Musulmane, créée en 2003 et dirigée par Colonel Mama Djima Yessouf. Elle était placée sous l'autorité de l'aumônier militaire principal, un civil, du nom de Mohamed Dolé. Le déclenchement de la guerre en 2002 (Le 24heures, 2006, n°1310/14-15/09 :3) avait favorisé la mise en place de cette cellule d'association en Côte d'Ivoire et l'application de la loi n° 67-11 du 11 janvier 1967 portant sur la création des aumôniers auprès de corps d'armée (AMMINA, 2005 :1-2). Car depuis 2003, le besoin de trouver des guides religieux pour des questions religieuses au sein de l'armée se faisait ressentir (décret 1967, n°11-67/01/). Ces guides avaient pour missions l'encadrement et la sensibilisation spirituelle de l'armée. Ils devaient leur remonter le moral sur les différents fronts aussi dans les casernes, leur enseigner le respect du règlement éthique de la guerre et la non violation des valeurs humaines.

Dans le cadre de la réconciliation l'imam Mohamed Dolé de la mosquée de l'ancien camp d'Akouedo, fut coopté depuis le 5 juin 2004 (Dolé.M,2004/13/08), pour s'occuper de la tâche de réconciliation pendant la crise militaro politique afin de trouver une entente entre les deux belligérants. Dans ce cas, une tournée de réconciliation fut organisée dans les casernes, les camps et les différents fronts de guerre. Plusieurs missions furent effectuées par les religieux musulmans et d'autres confessions religieuses<sup>6</sup> aux côtés des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi qu'aux côtés des rebelles, appelés les Forces Nouvelles (FN).

Des missions de réconciliation furent menées auprès des FDS aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. A Abidjan de nombreux camps et casernes ont été visités, tels que l'ancien et le nouveau camp d'Akouédo, la base navale de Lokodjoro, le camp Galliéni du Plateau, la base aérienne de Port-Bouët, la caserne des Sapeurs-pompiers d'Adjamé et la Garde Républicaine de Treichville. etc...

Quant à l'intérieur, les villes suivantes ont été visitées : San-Pedro, Guiglo, Duékoué, Tiébisou, Yamoussoukro, Zambakro, Daloa, Gragbo, Gagnoa, Daloa, Tabou et Adiaké. Du côté des Forces Nouvelles, les différents fiefs furent également visités, tels que Bouaké, Korhogo, Vavoua et Séguéla etc. Ces missions avaient comme objectif de réconcilier les soldats eux-mêmes d'une part, et entre eux et la population d'autre part, afin d'éviter les violences contre la population (Dolé .M,2019/03/10)

Toutes ces tentatives vinrent après l'échec dans l'application des recommandations du Forum de Réconciliation Nationale, organisé en 2001 par le Président Laurent Gbagbo pour mettre fin aux troubles sociopolitiques. Ce forum fut l'opportunité pour les différentes communautés confessionnelles et les acteurs politiques d'exprimer leurs préoccupations et de donner leurs opinions sur la politique générale de l'Etat. Au cours de ce forum, la plupart des dignitaires musulmans, dans leurs propos, avaient mis l'accent sur la réconciliation. A titre d'exemple, Mamadou Dosso qui avait parlé au nom du CNI, avait déploré la négation aux musulmans de leurs droits civiques. Il avait attiré également l'attention du Président Laurent Gbagbo, à cette occasion, sur la résolution des questions de délit de patronyme et du foncier. Ces thèmes qui pourrissent l'environnement sociopolitique, avaient été exacerbés sous la mandature de l'ex-président Henri Konan Bédié et avaient été dénoncés en son temps par l'opposant Laurent Gbagbo. Pour finir, il avait également affirmé que la Côte d'Ivoire appartenait à tous les citoyens ivoiriens, sans distinction d'origine géographique. Dans la même direction Boikary Fofana avait insisté sur le fait que les autorités devraient abandonner leur politique discriminatoire entre les citoyens, car aucune ethnie n'accepterait désormais d'être traitée comme paria et méprisée ». (Patriote,2000, n°270/29/05 :3). Il dénonça la marginalisation dont étaient victimes les musulmans en Côte d'Ivoire, ainsi que le non-respect du principe de la laïcité par le Gouvernement (Ivoir Soir, 2001/20/05 :1-2). A cet égard, Boikry Fofana indiqua que Laurent Gbagbo agissait en tant que Président chrétien dans un pays de multiples croyances et religions ((Le jour, 2005, n° 0517,22/04 :2).

## CONCLUSION

<sup>6</sup> - qui sont les deux grandes religions représentées en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire l'Islam est protégé et garanti par les associations islamiques compte tenu du mode de fonctionnement du pays, il s'agit de régime laïc. En effet, chaque communauté religieuse s'organise à sa manière et selon ses besoins. Ceci explique le multiple-rôle joué par les associations islamiques dans ce pays. Le climat politique favorisa la création de certaines associations nationales comme le COSIM et le CNI. Le travail en synergie des associations pour le rayonnement de la communauté a abouti à la satisfaction d'un certain nombre de revendications telles que la mise en fonction de la radio Al Bayane, la célébration des grands événements islamiques en tant que des jours fériés sur le plan national.

Il convient de noter que les différents régimes successifs ont tous pratiqué une politique de manipulation des organisations islamiques, pour mieux les contrôler et essayer d'affaiblir leurs influences, car elles étaient considérées comme des forces de mobilisation civile et religieuse. C'est ce qui justifie la collusion entre certaines associations islamiques et les différents régimes qui se sont succédé au pouvoir (Bamba. K,2004, n° 12/02 :30) Cette manipulation politique a favorisé également à la multiplicité et à la diversité des associations islamiques dans le pays.

Dans la vie associative en Côte d'Ivoire, chaque période avait ses préoccupations, de même, chaque régime avait sa préoccupation vis-à-vis de la communauté musulmane. Avec Félix Houphouët-Boigny les revendications portaient sur l'acquisition des lieux de culte, des organes de média et la reconnaissance nationale des grands événements islamiques. Etc...Avec Henri Konan Bédié, les revendications furent focalisées sur l'égalité entre les citoyens ivoiriens et la prévention des crises.

Au temps de Robert Gueï et Laurent Gbagbo, l'accent fut mis sur le respect des lieux de cultes et l'arrêt des massacres contre une partie de la population. Mais, la médiation et la réconciliation furent parmi les diligences, en raison de la dégradation des rapports entre les citoyens du pays. La manipulation des associations islamiques par la politique a engendré de graves conséquences au sein de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire, qui se présente comme suit : l'incohérence dans les discours et dans les déclarations pendant la prise de position, la mise en cause de l'unité de la communauté musulmane, la rivalité pour la notoriété et le privilège des intérêts personnels au détriment des intérêts généraux des musulmans.

#### ANNEXES :

*Quelques images de médiation et de réconciliation en Côte d'Ivoire pendant la crise militaro-politique entre 2002 et 2010*



Une rencontre de médiation avec le Chef d'état-major de l'armée de Côte d'Ivoire (FDS)  
Photos d'archive de l'aumônerie militaire musulmane  
Photos d'archive de l'aumônerie militaire musulmane



Une séance de médiation dans la zone des insurgés (FN) à Grabo, Ouest de la Côte d'Ivoire  
Photos d'archive de l'aumônerie militaire musulmane

Une séance de travail pour la réconciliation dans le camp de gendarmerie d'Agban à Abidjan  
**SOURCES ORALES**

N° d'ordre	Nom et prénom	Qualité	Date et lieu d'enquête
01	Dole Mohamed	Imam de la mosquée de l'ancien camp d'Akouédo et Aumônier militaire musulman	13 Août 2004 Yopougon
	Dolé Mohamed	Imam de la mosquée de l'ancien camp d'Akouédo et Aumônier militaire musulman	03 octobre 2019 à Abidjan - Akouédo
02	Fofana Karim	Président fondateur de l'association AL CORAN	30mai 2005 à Adjamé 220 logement
03	Cherif Bakary	Président fondateur de l'association FOI	6 avril 2005 à Attécoubé

**BIBLIOGRAPHIE**

- [1] AMMINA, 2005, Charte, Statut et Règlement intérieur.
- [2] Archives du CNI-COSY, 1998, rapport de journée de réflexion, Côte d'Ivoire, Dabou.
- [3] -Archives du CNI-COSY, 1996- 10 mars, Commission politique générale du 1er congrès du CNI- Abidjan.
- [4] Bamba Kassimi, 2004, D.C.A.O-n°12/O2.
- [5] Cuoq Joseph, 1975, Les musulmans d'Afrique, Paris, Maisonneuve et Larose.
- [6] Diaby Moustapha et al, 2012, Alassane Ouattara vingt ans de combat, Côte d'Ivoire, le Harmattan
- [7] Ivoir Soir, 2001, 20/11.
- [8] Journal Officiel de la République de la Côte d'Ivoire. p 1111, 12.
- [9] Khmakm Ridha, 1991, al jam-iyat fi Tunis, Tunis Charket ourbis.
- [10] -Konaté Moussa, 2009, les organisations islamiques en Côte d'Ivoire (1954-2006), Thèse de Doctorat, Tunis, Université E-Zitouna.
- [11] le 24 heures, 2006, 14-15 août, n°1310.
- [12] Le Jour, 2002 et 2005, n° 2024 du 9/ 01 et n°0517 du 22/04.
- [13] Le Patriote n° 270 du 29/05/2000, n° 270 du 29/05/2002, n° ,95/30/06/2000, n° 443 du 31/08/2000, n° 270 du 29/05/2000, n° 338/25/08/2000 et n° 343/08/2000.
- [14] Le Réveil n°1007 du 22/04/2005.
- [15] Luc Moreau. R, 1982, Africains musulmans des communautés en mouvement, Abidjan, INADES.
- [16] -Miran Marie 2001, L'Islam en mégapole itinéraires et stratégies des communautés musulmanes d'Abidjan en Côte d'Ivoire, 1960-93, Thèse de Doctorat, SOA, University of London.
- [17] -Régie des associations en Côte d'Ivoire, 1960, la loi N° 60-315 en date du 21 septembre.
- [18] Union Culturelle Musulmane, 2001, statut et règlement intérieur.
- [19] -Valentin Mbougoung, 1996, Jeune Afrique, n°1966 du 15 au 21 septembre.
- [20] www. fidh.org : 2006 Enquête sur le charnier de Yopougon du 26 octobre.
- [21] Décret n° 66 du 31/03/1966, relatif à l'organisation de l'enseignement religieux dans les établissements scolaires.